

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire
Transports

Direction des infrastructures de transport

Décision du 28 janvier 2019

**relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation du raccordement A71/A79
(nœud de raccordement de Montmarault)**

NOR : TRAT1902996S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 22 octobre 2018 de la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation du raccordement A71/A79 (nœud de raccordement de Montmarault) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 17 décembre 2018 ;

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé le schéma directeur de signalisation du raccordement A71/A79 (nœud de raccordement de Montmarault), figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Centre Est, et au président de la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) qui sont chargés chacun pour ce qui le concerne de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 28 janvier 2019

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre
de la transition écologique et solidaire, chargée
des transports

Pour la ministre et par délégation :

La directrice des infrastructures de transport,

Sandrine CHINZI